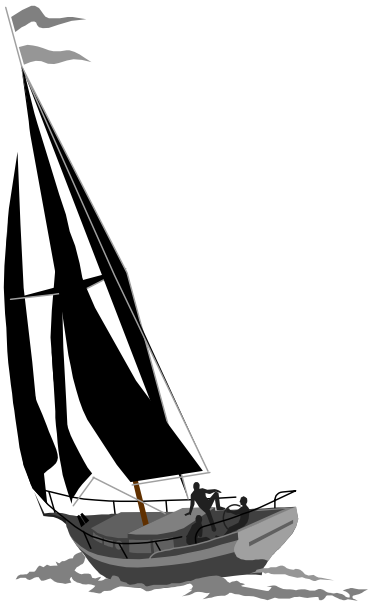

COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2014 N° 2

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2014 A 20 H 30

Date de convocation
21 février 2014
Date d'affichage
27 février 2014
Nombre de membres :
en exercice : 16

présents : 12

votants : 13

L'an deux mil quatorze, le mardi 25 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

PRESENTS :
MM. Guy CHOLOT (Maire), Serge LAIDET, Jean-Paul GOSSELIN, Fabrice MALENFANT, Denis PILLET (Adjoints), René DE SMET, Jacques LETANG, Maurice ROUALLE, Claude PICOT, Armand HAMEL, Francis D'HULST, Mme Geneviève FLAMBARD

ABSENTE EXCUSEE :
Mme Isabelle TOUCHAIS donne pouvoir à M. Fabrice MALENFANT

ABSENTS :
Mmes Laurie GODEY, MM. Fabrice MOUCHEL, Jean-Marie LEFORBAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. René DE SMET

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Approbation du compte rendu de la séance précédente :
Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

N° 2014-8 – TOURS DE PERMANENCE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Vu les élections municipales qui se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de fixer le tour de permanence des élus comme suit :

ELECTIONS MUNICIPALES BUREAU DE VOTE 1er TOUR

HORAIRE	PRESIDENT	1er ASSESSEUR	2ème ASSESSEUR	SECRETAIRE
8h-10h	Guy Cholot	Francis D'Hulst	Maurice Roualle	
10h-12h	Serge Laidet	Claude Picot	Isabelle Touchais	
12h-14h	Fabrice Malenfant	Jacques Letang	René De Smet	
14h-16h	Denis Pillet	Geneviève Flambard	Armand Hamel	
16h-18h	Jean-Paul Gosselin	Serge Laidet	Denis Pillet	

ELECTIONS MUNICIPALES BUREAU DE VOTE 2ème TOUR

HORAIRE	PRESIDENT	1er ASSESSEUR	2ème ASSESSEUR	SECRETAIRE
8h-10h	Guy Cholot	Francis D'Hulst	Maurice Roualle	
10h-12h	Serge Laidet	Claude Picot	Isabelle Touchais	
12h-14h	Fabrice Malenfant	Jacques Letang	René De Smet	
14h-16h	Denis Pillet	Geneviève Flambard	Armand Hamel	
16h-18h	Jean-Paul Gosselin	Serge Laidet	Denis Pillet	

N° 2014-9 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 21 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de voter les taux communaux suivants pour l'année 2014, inchangés par rapport à 2013 :

  - Taxe d'habitation 18,68 %
  - Foncier bâti 21,22 %
  - Foncier non bâti 36,71 %
  - Cotisation foncière des entreprises 13,90 %

N° 2014-10 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : PORT ET ASSAINISSEMENT (annexes)

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 21 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2014 de la commune et ses budgets annexes : port et assainissement, tels qu'annexés.

N° 2014-11 – CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2ème CLASSE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET POUR BESOIN SAISONNIER (secrétariat)

Pour les vacances d'été 2014, en renfort du personnel administratif et d'animation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***décide*** de créer deux emplois « vacances d'été 2014 » d'Adjoint Administratif de 2ème classe, à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, à pourvoir à compter du 1er juillet 2014 pour l'un et du 1er août 2014 pour l'autre, pour besoin saisonnier, d'une durée de 1 mois renouvelable,

- ***autorise*** Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET POUR BESOIN SAISONNIER (église Notre Dame)
Ce point est reporté.

N° 2014-12 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu, l'avis favorable du comité technique paritaire du 6 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de modifier le temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe, à temps non complet de 5 h/35 h à 7 h/35 h, à compter du 1er mars 2014.

- **autorise** Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2014-13 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2ème CLASSE NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant la nécessité de pouvoir faire face en cas de besoin à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er mars 2014 à temps complet d'une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs,

- **décide** de rémunérer cet emploi sur la base de l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe, assortie du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents non titulaires de droit public relevant de ce grade.

Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil de trois DIA :

- cession de la parcelle K 373 1 rue Trousse Cotillon de 85 ca par Consorts Lesieur, Lavigne, Jardin

- cession des parcelles K 1047 et 1123 rue Asselin de 147 m² par M. Piquot et Mme Chuinard

- cession de la parcelle ZR 107 12 route de Barneville de 611 m² par M. Lebastard

La séance est levée à 22 h 15

PROCHAIN CONSEIL
MARDI 18 MARS 2014